



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

**PRÉSENT(E)S** : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Félix Perez, Gérard Budin, Gilbert Batier, Michelle Faure, Jonathan Dupin, Geneviève Corbi, Pierre Yves Durand, Marie Funk, Marie-Alix Riobé.

**EXCUSÉ** : Maurice Cottaz (pouvoir à Simone Combet).

Nadège JODAR a donné sa démission du conseil municipal le 5 septembre 2022.

LE QUORUM EST ATTEINT

**Début de séance** : 20 h 35

**Secrétaire de séance** : Simone COMBET



Une minute de silence est observée pour 3 administrés décédés



**1/** Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Adhésion au groupement de commande de la CCBD pour l'achat de fournitures administratives, papier de reprographie et matériels pédagogiques (D) :**

Madame le Maire explique qu'afin de mutualiser l'achat de fournitures administratives et/ou de papiers de reprographie, avec les communes-membres qui le souhaitent, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) propose de constituer, sous sa coordination, un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et/ou de papiers de reprographie.

Elle précise aux conseillers municipaux que la constitution du groupement et son fonctionnement doivent être formalisés par une convention, dont le projet est présenté en annexe de la présente délibération. Chaque commune qui souhaite s'engager dans cette démarche de mutualisation des achats, doit prendre une délibération permettant l'adhésion au groupement et la signature de la convention constitutive.

Il est proposé que la CCBD soit le coordonnateur du groupement, et que la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement soit celle de la communauté de communes. Toutefois, le président de la CAO pourra désigner des personnalités compétentes dans la matière (ou en matière de marchés publics). Celles-ci pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

La CCBD agira en tant que pouvoir adjudicateur et sera chargée de mener toute la procédure de consultation jusqu'à la notification des marchés. A ce titre, elle devra :

- Procéder au recueil des besoins ;
- Rédiger le dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- Procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des dispositions du Code de la commande publique ;
- Analyser les offres selon les critères prévus au règlement de la consultation ;
- Signer les marchés et les notifier aux attributaires.

Ensuite chaque membre du groupement devra procéder à l'exécution des marchés pour son propre compte (émission des bons de commande, suivi des livraisons, suivi du SAV...), ainsi qu'au paiement aux prestataires de l'intégralité des dépenses correspondantes aux commandes qu'il a engagées.

La consultation sera lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

L'allotissement prévu est le suivant :

- Lot n°1 : fournitures administratives.
- Lot n°2 : papiers de reprographie.
- Lot n°3 : matériels pédagogiques.

Le groupement de commandes ne concerne pas le 3<sup>ème</sup> lot : matériels pédagogiques.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée maximum de 4 ans.

Le groupement prendra fin au terme de l'exécution des marchés.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

#### **Par 13 voix,**

- Autorise l'adhésion de la commune de Saint Sorlin de Morestel au groupement de commandes constitué par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour l'achat de fournitures administratives et/ou de papiers de reprographie.
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés publics issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de St Sorlin de Morestel et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

### **3/ Approbation de la modification des statuts de la CCBD en vue de l'approbation du projet de territoire :**

Le 13 juillet 2022, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de St Chef, sous la présidence de Mr Jean-Yves Brenier pour une modification de l'intercommunalité dans le cadre du projet de territoire.

Madame le maire explique que la commune a un délai de 3 mois (à compter du 31 août 2022) pour se prononcer sur la révision statutaire.

Qui signifie, suite aux votes des communes « à la majorité qualifiée, qui doit être » =

- A au moins **55 % des communes** exprimant un vote favorable.
- Et les communes qui soutiennent la proposition doivent représenter au moins **65 % de la population**.

Nous ne statuerons pas lors de ce conseil car à la suite d'une lettre, datée du vendredi 9 septembre 2022, émanant du président de la CCBD ; celui-ci nous propose d'envoyer un membre de l'exécutif pour nous expliquer le projet. En effet il s'agit d'une pièce maitresse et il est nécessaire de bien comprendre avant de prendre une décision car cette modification engage la commune auprès de ses habitants.

**Nous ne votons pas ce soir, nous attendons d'avoir rencontré le représentant de la CCBD.**

### **4/Décision modificative de budget 2022 (D) :**

Félix Perez explique qu'une décision modificative est à effectuer au niveau de l'investissement.

Cette erreur n'existe pas dans notre budget, tout se trouve dans les bonnes cases.

Mais pas au trésor public qui doit apporter une correction du solde reporté dans leur document erroné pour une somme de 64 856€.

### **5/Approbation de l'implantation d'un four dans la cour de l'ancienne école (D) :**

Madame le Maire explique que l'association de Saint Sorlin En Fête a évoqué le souhait de créer un four à pain dans la cour de l'ancienne école. La création et la main d'œuvre seront financées par SSEF et la construction s'effectuera dans le trimestre prochain.

La commune n'est pas en mesure de financer ce projet car aucun budget n'a été voté sur l'année 2022 à ce sujet et SSEF ne veut pas attendre l'année prochaine pour réaliser son projet.

Le terrain appartient à la commune, donc il conviendra de rédiger une convention entre la commune et l'association de Saint Sorlin en fête.

**La délibération de ce conseil ne concerne que l'approbation du projet de construction du four à pain par l'association de Saint Sorlin En Fête. Approuvé à l'unanimité.**

### **6/Dénomination des chemins du nouveau lotissement « Le Parc du Gros Châtaignier » (D) :**

Madame le Maire explique que l'aménageur du lotissement demande qu'avant de débiter les travaux, il est indispensable de nommer les chemins traversant le lotissement. Elle propose aux élu(e)s de consulter le plan du lotissement, nous distinguons 2 chemins à nommer.

Une proposition est faite :

En 1 pour celui démarrant au chemin de Penon = **Chemin du Champ de Blé.**

En 2 pour celui démarrant au chemin du gros châtaignier = **Chemin du haut du Nant.**

« Nant » en patois voulant dire ruisseau.

Ces 2 noms sont approuvés à l'unanimité.

### **7/Commission intercommunale des aménagements fonciers**

Madame le maire explique ce que la commission réglementant les aménagements fonciers demande, et quelles personnes sont déjà nommées par la chambre de l'agriculture.

Le but de cette commission étant de protéger les espaces agricoles pour ne pas les reboiser, conserver les espaces de bois classés (EBC) ainsi que ceux déjà définis dans le PLU.

En ce qui concerne la commune, 15 personnes doivent être nommées, vu le temps de recherche, **la délibération est programmée au prochain conseil municipal, le 10/10/2022**, les personnes devant être élues le seront par un vote secret.

La composition de la commission est la suivante :

- **Le Maire** ou un conseiller municipal délégué par lui.
- **2** propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires + **1** suppléant (élus par le conseil municipal) et affichage en mairie.
- **2** propriétaires forestiers titulaires + **2** suppléants (désignés par une commission d'élus) = Jacques Cuisnier, Maurice Cottaz, Gérard Budin, Nicole Genin, Simone Combet).  
Le même nombre de **4** est à désigner pour la chambre de l'agriculture.
- **2** exploitants agricoles titulaires + **1** suppléant.  
Les 3 personnes déjà désignées par la chambre de l'agriculture sont : Philippe Allagnat et Jacques Genin en titulaires et David Buttin en suppléant.

La dernière révision avait eu lieu en 1975. Le département prenant en charge les frais liés à cette nouvelle révision, suite au regroupement de communes.

### **8/Nettoyage d'automne**

Madame le Maire demande aux élu(e)s à quelle date nous devons effectuer le nettoyage d'automne dans les rues et chemins du village. La date du 1<sup>er</sup> octobre 2022 a été retenue, rendez-vous à 9h sur la place de la mairie, Jonathan Dupin en assurera la responsabilité.

### **9/ Point financier :**

Félix Perez détaille le point financier et Madame le Maire annonce une bonne nouvelle, nous allons recevoir en subvention de Panneau Pocket la somme de 450 €, grâce à la pugnacité de Suzie, la secrétaire de la mairie.

Et le bilan en résultant est le suivant :

INVESTISSEMENT	Réalisations
Dépenses	90 086.54
Recettes	21 376.66
Solde	-68 709.88

FONCTIONNEMENT	Réalisations
Dépenses	194 652.00
Recettes	247 757.00
Solde	53 105.00

Bilan sur le montant de l'eau et de l'électricité :

En 2021 : 1 114 € pour l'eau et 17 800 € pour l'électricité.

Actuellement : 604.15 € et 12 591 €.

### 10/ Questions diverses :

Félix PEREZ s'est entretenu par téléphone avec un membre de la région en charges des subventions. Il lui est expliqué que la partie chauffage, contenue dans le devis de l'ancienne école ne sera pris en compte, que si celui-ci n'est pas la partie la plus importante du devis.

### Tour de table :

**Geneviève CORBI** s'est occupée de la boîte à livres située sur la place de la mairie, pendant la période estivale qui a été propice à la lecture, beaucoup d'allers et venues ont été constatées.

**Simone COMBET** a réalisé le contrôle des téléalarmes le 27 juillet.

- Nous sommes allés avec quelques élu(e)s de la municipalité et du CCAS, fêter l'anniversaire de Mr Trillat.
- A assister à une rencontre des « élèves du social » au centre social Odette Brachet le 12 septembre entre 18h et 19h30.

**Jonathan DUPIN** à la fin du mois réunion pour assemblée générale de SIRGEMAFAL.

- Terrain Orcel : Prévoir une réunion de la commission embellissement.

**Gérard BUDIN** tous les élagages ont été effectués pour l'année 2022.

- Dresser la liste des particuliers qui n'ont pas taillé leurs haies.
- Inspection de tous les regards et des évacuations des ruisseaux du village pour les dégager s'il y a lieu en cas de fortes précipitations.

**Marie FUNK** demande à ce que la commune communique les horaires de la navette entre les écoles de St Sorlin et Vasselín pour le matin et le soir.

**Pierre Yves DURAND** communique que l'accueil des nouveaux arrivants 2021/2022 est prévu le vendredi 18 novembre 2022 à 19h dans la salle de motricité de l'école, un livret d'accueil leur sera distribué, une vidéo sera projetée et cela en présence des présidents des associations et des élu(e)s du conseil municipal.

Il remet une carte plastifiée des sentiers familiaux de St Sorlin à afficher sous le préau de la mairie.

Pour la 2<sup>ème</sup> édition de « St Sorlin en roues libres » qui aura lieu le 9 octobre, il distribue des affiches et demande des volontaires pour aider à sécuriser le circuit ce jour-là.

**Michelle FAURE** signale ses dates d'indisponibilités aux conseillers.

**Marie-Alix RIOBÉ** n'a pas eu de nouvelles pour les tourets (tables) des poseurs de fibre.

Elle est également en contact avec la trésorière de la paroisse du Pays des couleurs pour la croix (calvaire) de mission (tournées d'évangélisation), située en bas de la rue du village.

**Gilbert BATER** a reçu l'information du SYCLUM qu'à partir du 19 septembre, le ramassage des ordures ménagères en porte à porte se fera de nouveaux, à St Sorlin, tous les 15 jours, les mardis semaines impaires.

**Jacques CUISNIER** évoque les suites concernant les démarches entreprises à propos de la sécurité routière : 3 cabinets ont été contactés, un seul est intéressé, nous attendons le retour d'Ellipse.

Les travaux concernent la sécurité des piétons et cette fois aussi la vitesse va être prise en compte.

- Une extension de l'ENS du Valency est en projet. Une rencontre avec le propriétaire des terrains voisins est prévue.

- Une imperméabilisation de la mare du Valency doit être faite.

Le prochain conseil aura lieu le 10 octobre 2022.

Fin de séance à 23h07